

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE
L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU
CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
SUPERIEUR**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

CODE : 04 17 00 S20 D3

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section s'adresse à l'étudiant qui poursuit ou a réussi une formation qualifiante correspondante. Ce complément de formation générale lui permet d'obtenir, par capitalisation avec un certificat de qualification, le Certificat correspondant au Certificat d'Enseignement secondaire supérieur.

Cette section vise, dès lors, à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences terminales du 3^{ème} degré telles que fixées par les référentiels des humanités techniques et professionnelles de l'enseignement secondaire de plein exercice approuvés par le Gouvernement de la Communauté française.

Ces référentiels détaillent les processus (appliquer, connaître, transférer) et les ressources (savoirs disciplinaires et savoir-faire) entrant en jeu dans l'acquisition des compétences (Voir annexes à l'AGCF du 16/01/2014 *déterminant les compétences terminales et savoirs communs à l'issue de la section de qualification des humanités techniques et professionnelles en éducation scientifique, en français, en sciences économiques et sociales ainsi qu'en sciences humaines*).

Ces acquis d'apprentissage lui permettent d'accéder à l'enseignement supérieur.

En outre, ce complément de formation générale contribuera, en ancrant les connaissances dans le domaine des savoirs pratiques et professionnels, à :

- ◆ faire prendre conscience à l'étudiant de ses possibilités et à renforcer la confiance en soi notamment en lui accordant le droit à l'erreur ;
- ◆ accéder à des ressources et à sélectionner des informations pertinentes en développant son esprit critique ;
- ◆ le sensibiliser à la démarche scientifique ;

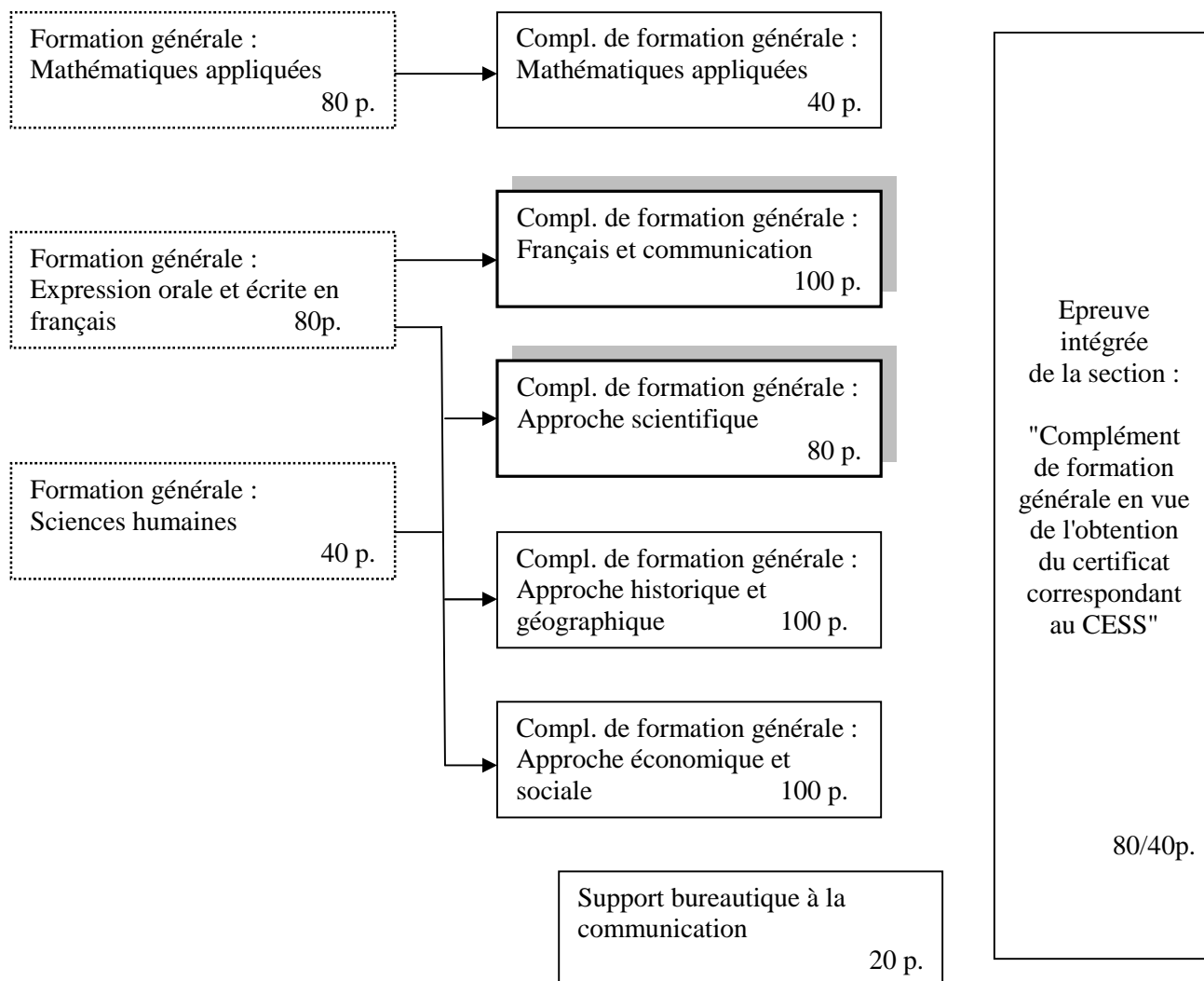
- ◆ lui faire acquérir de l'autonomie dans la construction de ses savoirs ;
- ◆ développer ses capacités à communiquer des idées et des raisonnements ;
- ◆ l'inscrire dans une perspective citoyenne en adoptant un comportement responsable.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classe ment de l'unité	Codification de l'unité	Code du domaine de formation	Unités détermi- nantes	Nombre de périodes
Formation générale : Expression orale et écrite en français	ESIT	041701 U11D1	001		80
Formation générale : Mathématiques appliquées	ESIT	011106 U11D1	001		80
Formation générale : Sciences humaines	ESIT	041703 U11D1	001		40
Complément de formation générale : Français et communication	ESST	033203 U21D1	001	x	100
Complément de formation générale : Mathématiques appliquées	ESST	011203 U21 D1	001		40
Complément de formation générale : Approche scientifique	ESST	020103 U21 D1	001	x	80
Complément de formation générale : Approche historique et géographique	ESST	050203 U21 D1	001		100
Complément de formation générale : Approche économique et sociale	ESST	715001 U21 D1	701		100
Support bureautique à la communication	ESST	754121U21 D1	709		20
Epreuve intégrée de la section : Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur	ESSQ	041700 U22 D3	001		80/40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	720
B) nombre de périodes professeur	680

3. SCHEMA DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de "Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur" spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

4. CAPITALISATION DES TITRES

Le titre "Certificat d'enseignement secondaire supérieur – CESS" est délivré par la capitalisation du certificat "Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS" avec

- ✓ soit d'un certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire de plein exercice ou défini comme correspondant,
- ✓ soit d'un certificat de qualification spécifique à l'enseignement de Promotion sociale dont la capitalisation avec le certificat "Complément de formation générale en vue de l'obtention d'un CESS" a été déclarée correspondante au CESS.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
MATHEMATIQUES APPLIQUEES**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 01 12 03 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : MATHEMATIQUES APPLIQUEES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender l'utilité des mathématiques dans la résolution de problèmes de la vie quotidienne ;
- ◆ de mettre en œuvre ses savoirs et savoir-faire en mathématiques et de les appliquer dans des situations en relation avec le futur métier exercé et dans la vie courante ;
- ◆ de s'initier à la modélisation mathématique des situations ;
- ◆ de prévoir l'ordre de grandeur d'un résultat et d'en critiquer la pertinence ;
- ◆ de prendre conscience de ses possibilités et de renforcer la confiance en soi notamment en lui accordant le droit à l'erreur ;
- ◆ de situer les apports mathématiques dans l'histoire et dans les différentes cultures.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En mathématiques,

- ◆ appliquer les règles et conventions du calcul algébrique ;
- ◆ évaluer la racine carrée positive et la puissance à exposant entier d'un réel positif ;
- ◆ appliquer les propriétés fondamentales des proportions ;
- ◆ résoudre une équation du premier degré à une inconnue (type simple à coefficient numérique) ;
- ◆ transformer une formule en fonction du résultat recherché ;
- ◆ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

ou

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Formation générale : Mathématiques appliquées" – code 01 11 06 U11 D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Mathématiques	CG	A	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations issues de la vie courante ou professionnelle,
en favorisant le développement de l'analyse et de l'esprit critique,
en situant les apports mathématiques dans l'histoire et dans les différentes cultures,
en utilisant la calculatrice ou l'outil informatique,
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

Tableaux, graphiques et formules

- ◆ de construire un tableau de proportionnalité directe et inverse et d'en élaborer une représentation graphique ;
- ◆ de construire un graphique à partir d'un tableau de nombres ou d'une formule ;
- ◆ d'interpréter et critiquer la portée d'informations graphiques ou numériques ;
- ◆ d'établir la formule qui relie deux variables à partir d'un tableau de nombres ;
- ◆ de résoudre des problèmes à l'aide d'une équation du premier degré à une inconnue ;
- ◆ de calculer et comparer intérêt simple et intérêt composé ;
- ◆ de déterminer graphiquement et algébriquement l'intersection de deux fonctions du premier degré et/ou constantes ;

Géométrie

- ◆ de représenter dans le plan un solide en utilisant des instruments ou des logiciels ;
- ◆ de calculer une aire et le volume d'un solide ;

Statistique - Probabilité

- ◆ de calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques (pourcentages, rapports....) ;
- ◆ d'interpréter et critiquer la portée d'informations graphiques ou numériques ;
- ◆ d'utiliser le calcul des probabilités pour comprendre un phénomène de la vie courante (sondages, jeux de hasard...) ;
- ◆ de formuler une hypothèse sur une probabilité à partir d'une situation courante.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*à partir de situations issues de la vie quotidienne ou professionnelle,
en utilisant la calculatrice ou un outil informatique,*

- ◆ de traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ◆ de calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ◆ d'interpréter et de critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de justesse du raisonnement,
- ◆ le degré de pertinence des choix opérés,
- ◆ le degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de précision de l'interprétation.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
APPROCHE SCIENTIFIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 02 01 03 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION :001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : APPROCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant face à une situation de la vie quotidienne ou professionnelle :

- ◆ de s'initier à la démarche scientifique en recherchant et traitant de l'information relevant de domaines scientifiques ;
- ◆ de se sensibiliser au respect de son environnement

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte ;
- ◆ restituer le sujet traité par rapport à :
 - l'évolution du bien être humain,
 - la nécessité économique,
 - la découverte scientifique,
 - l'évolution des techniques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

ou

Attestation de réussite des unités d'enseignement

- "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11D1
- "Formation générale : Sciences humaines " – code 04 17 03 U11D1.

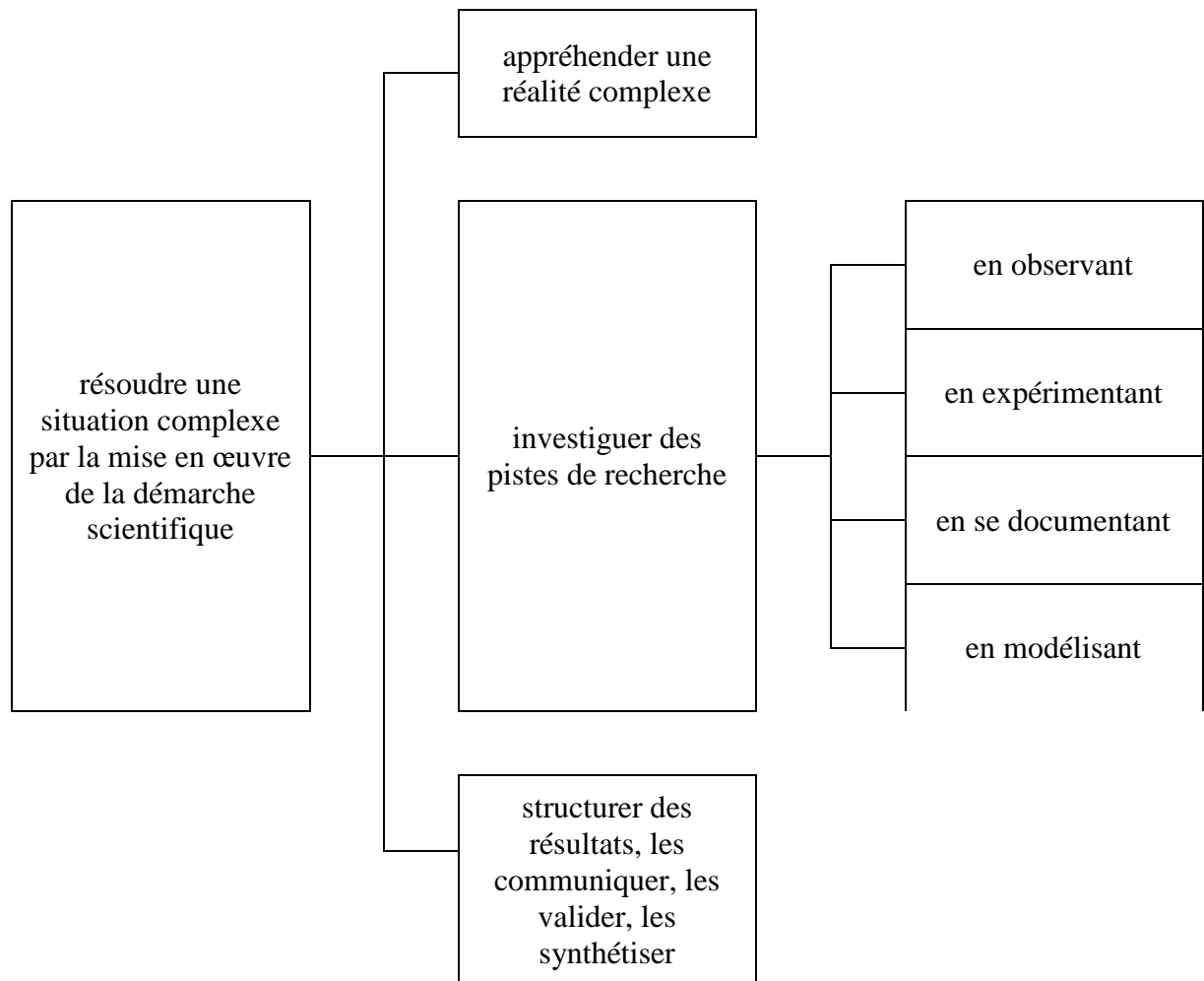
3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Sciences	CG	A	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

A partir de situations issues de la vie quotidienne ou professionnelle, ou de sujets d'actualité dans les domaines scientifique et technologique, en recourant à des supports variés (documents, textes écrits, multimédias ou hypermédias...), dans le respect des règles et usages de la langue française,

l'étudiant sera capable de :



au travers des thèmes suivants :

en distinguant les arguments scientifiques des croyances,

Les écosystèmes

- ◆ de situer la place de l'être humain dans l'évolution de l'univers et du vivant ;
- ◆ d'expliciter le rôle des ressources naturelles dans la vie de tous les jours et les mesures à mettre en œuvre pour leur utilisation rationnelle ;
- ◆ d'observer et de décrire les activités humaines qui modifient l'environnement naturel ou technologique et qui peuvent mettre en danger ou préserver l'équilibre naturel et la diversité des espèces ;
- ◆ d'analyser l'impact de ces activités humaines dans un écosystème et, notamment, d'évaluer les enjeux écologiques liés à la production d'aliments et de déchets ;
- ◆ d'estimer l'influence sur les écosystèmes de choix politiques, économiques, industriels ou technologiques ;

Ondes sonores et électromagnétiques

- ◆ de caractériser les ondes sonores, leur utilisation et leurs effets sur la santé ;
- ◆ de caractériser les ondes électromagnétiques, leur utilisation et leurs effets sur la santé ;

Les organismes vivants

- ◆ d'analyser des mécanismes de transmission de caractères héréditaires, principalement chez l'être humain ;
- ◆ d'évaluer l'impact de la biotechnologie sur notre quotidien ;
- ◆ de décrire le rôle des microorganismes dans la vie des êtres humains et leur impact sur la santé ;

La matière

- ◆ d'identifier le caractère basique ou acide de différentes substances de la vie courante ;
- ◆ d'expliquer la corrosion des métaux ;
- ◆ d'expliciter la transformation d'énergie chimique en énergie électrique dans une pile ;

Les énergies

- ◆ de caractériser les différentes sources et types d'énergie ;
- ◆ de décrire les mesures à mettre en œuvre pour leur utilisation rationnelle au quotidien ;
- ◆ d'utiliser des arguments scientifiques pour alimenter ou comprendre une prise de position sur les choix énergétiques

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

*à partir d'une problématique relevant des domaines scientifique et/ou technologique,
en mettant en œuvre les étapes de la démarche scientifique,
en distinguant les arguments scientifiques des croyances,
en recourant à des supports variés,*

- ◆ de vérifier la validité d'une hypothèse émise notamment en :
 - la contextualisant,
 - recherchant les informations utiles,
 - traitant et utilisant judicieusement ces informations,
 - mettant en évidence les relations pertinentes entre différents éléments ;
- ◆ d'identifier les répercussions externes éventuelles ;
- ◆ d'élaborer une synthèse de sa recherche.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte de :

- ◆ le degré de pertinence du choix des sources,
- ◆ le degré de rigueur de la démarche,
- ◆ le degré de finesse de la synthèse,
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
FRANÇAIS ET COMMUNICATION**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 03 32 03 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : FRANÇAIS ET COMMUNICATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant face à une situation issue de la vie quotidienne ou professionnelle :

- ◆ de rechercher et de traiter l'information en développant un esprit critique ;
- ◆ d'organiser et d'intégrer les informations recueillies ;
- ◆ de communiquer oralement et par écrit de manière claire et adaptée au contexte.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)
ou

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11 D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Français	CG	A	80
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

A partir de situations issues de la vie quotidienne ou professionnelle, en justifiant ses choix et en explicitant les procédures mises en œuvre, dans le respect des règles et usages de la langue française,

l'étudiant sera capable :

Recherche de l'information

- ◆ de rechercher, d'évaluer et de sélectionner de l'information :
 - en développant des stratégies de recherche adaptées à des supports variés (textes écrits et hypertextuels, supports multimédias et hypermédias) ;
 - en identifiant le contexte de diffusion (qui écrit quoi, pour qui et pourquoi?) ;
- ◆ de référencer, de classer et d'archiver les supports d'information sélectionnés :
 - en établissant une bibliographie et une sitographie ;
 - en recourant à des méthodes et/ou des outils de référencement et d'archivage adaptés aux supports numériques ;

Résumé et synthèse de l'information

- ◆ de synthétiser un ensemble de textes portant sur un même sujet ;
- ◆ de répondre à des questions portant sur cet ensemble de textes ;
- ◆ de présenter un exposé oral synthétique ;

Argumentation écrite

en tenant compte du contexte de communication,

- ◆ de rédiger une lettre et un formulaire argumentés de réclamation ;
- ◆ de prendre position vis-à-vis d'une opinion : répondre à un courrier des lecteurs, poster un avis sur un forum web ... ;

Argumentation orale

en analysant les paramètres de la situation de communication et en adoptant les techniques de communication verbales et non verbales adéquates,

- ◆ de défendre oralement une opinion ;
- ◆ de négocier en vue d'aboutir à une position commune.

Partage d'expériences culturelles

- ◆ de relater et de partager des expériences culturelles : œuvre littéraire et non littéraire (représentation théâtrale, arts graphiques et peintures, audiovisuel, multimédia interactif...).

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

*à partir de situations issues de la vie quotidienne ou professionnelle validées ou fournies par le chargé de cours,
en recourant à des supports variés (textes écrits, hypertextuels, multimédias ou hypermédias,...),
en justifiant ses choix ou en explicitant les procédures mises en œuvre,
dans le respect des règles et usages de la langue française tant écrite qu'orale,*

- ◆ de rechercher des informations pertinentes et de les référencer ;
- ◆ de synthétiser ces informations ;
- ◆ de défendre par écrit et oralement une opinion.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de fidélité et de concision de la synthèse,
- ◆ le degré de précision et de cohérence de l'argumentation,
- ◆ le degré de clarté de l'expression écrite et orale.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE
L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU
CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

<p>CODE : 04 17 00 U22 D3</p> <p>DOMAINE DE FORMATION : 001</p> <p>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU CESS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, au travers d'un travail pluridisciplinaire :

- ◆ de démontrer sa maîtrise des compétences correspondant aux finalités de la section ;
- ◆ de développer son esprit critique et son autonomie.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

La présentation de l'épreuve intégrée de la section "Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS" n'est accessible qu'aux étudiants porteurs de l'ensemble des attestations de réussite des unités d'enseignement constitutives de la section et

- ✓ soit d'un certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire de plein exercice ou défini comme correspondant,
- ✓ soit d'un certificat de qualification spécifique à l'enseignement de Promotion sociale dont la capitalisation avec le certificat "Complément de formation générale en vue de l'obtention d'un CESS" a été déclarée correspondante au CESS.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Etudiant : 80 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Préparation de l'épreuve intégrée de la section "Complément de formation générale"	CG	X	32
Epreuve intégrée de la section "Complément de formation générale"	CG	X	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant devra être capable :

à partir d'une problématique particulière porteuse de sens pour lui, conforme aux finalités de la section et validée par le chargé de cours, en respectant les règles et usages de la langue française,

- ◆ d'élaborer un travail personnel pluridisciplinaire, de recherche, d'analyse, de réflexion critique et de synthèse, exempt de plagiat;
- ◆ d'évaluer sa méthode de travail, de justifier ses choix, d'identifier ses difficultés et de chercher des pistes pour y remédier ;
- ◆ de présenter et de défendre oralement son travail en utilisant des supports de communication adaptés.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours, au travers de séances collectives et individuelles :

- ◆ communique à l'étudiant les modalités de déroulement de l'épreuve intégrée, les critères d'évaluation et les conditions de réussite ;
- ◆ guide l'étudiant dans le choix d'une problématique et la valide ;
- ◆ valide le projet de travail dans ses différentes composantes ;

- ◆ assure le suivi de l'étudiant tout en soutenant sa démarche d'autonomie, sa réflexion critique et en favorisant le développement de ses capacités d'autoévaluation ;
- ◆ vérifie l'état d'avancement du travail, le respect des consignes ;
- ◆ guide l'étudiant dans le choix et la mise en œuvre de techniques d'expression orale.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une problématique particulière porteuse de sens pour lui, conforme aux finalités de la section et validée par le chargé de cours, en respectant les règles et usages de la langue française,

- ◆ d'élaborer un travail écrit personnel pluridisciplinaire, de recherche, d'analyse, de réflexion critique et de synthèse, exempt de plagiat et conforme aux finalités de la section ;
- ◆ de le présenter et de le défendre oralement en utilisant des moyens de communication adaptés.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de qualité rédactionnelle du travail,
- ◆ la variété et la précision des références utilisées,
- ◆ le degré de qualité de la présentation orale,
- ◆ le degré de pertinence de la défense.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FORMATION GENERALE :
EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 04 17 01 U11 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FORMATION GENERALE : EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques;

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'apprenant:

- ◆ de mettre en œuvre un langage oral et écrit et une communication verbale et non verbale adéquats et corrects ;
- ◆ d'améliorer son expression orale et écrite en français en vue de suivre avec fruit les unités d'enseignement « Sciences et technologies appliquées et communication » et « Compétences socio-économiques - Développement personnel et citoyen »

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ lire couramment un texte simple, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter, d'une manière efficace, des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple et clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte. L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe et ponctuation. L'écriture sera lisible.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Français : Expression orale et écrite	CG	A	48
Français : Atelier d'expression orale et écrite	CT	F	16
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Français : Expression orale et écrite

Au départ :

- *de situations en relation avec la vie professionnelle dont notamment le domaine concerné par la(les) qualification(s) suivie(s),*
- *des besoins et des centres d'intérêt du groupe,*
- *d'activités d'intégration des quatre compétences linguistiques décrites ci-après,*

l'étudiant sera capable :

4.1.1. L'oral

en compréhension à l'audition,

- ◆ de décoder l'(es) information(s) essentielle(s) d'un message oral simple ;
- ◆ de repérer le type de message oral écouté (interview, exposé, conférence, conversation, débat, journal parlé, publicité, ...) et d'en identifier quelques caractéristiques ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production orale (informer, plaire, persuader, décrire, ...)
- ◆ de repérer une information recherchée dans un message oral simple ;
- ◆ de déceler les éléments qui déterminent la structure du message oral (mots lien, articulations,...) ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à l'audition tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

en expression orale,

- ◆ de lire à haute voix en respectant le sens du texte ;
- ◆ de reformuler fidèlement un message écrit ou oral simple ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de présenter oralement un document simple ou une situation de la vie courante ;
- ◆ de défendre une opinion personnelle en utilisant les techniques d'argumentation adéquates;
- ◆ d'adopter un niveau de langue correspondant à une situation professionnelle donnée et/ou aux personnes en présence ;
- ◆ de transposer en langage verbal l'information contenue dans un graphique, un schéma, un dessin, ... ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en expression orale tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

4.1.2. L'écrit

en compréhension à la lecture,

- ◆ de décoder les informations essentielles d'un message écrit simple (repérage et écrémage, par exemple) ;
- ◆ de dégager les idées principales d'un article de journal simple ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production écrite (informer, plaire, persuader, décrire, ...) ;
- ◆ de repérer les indices visuels et lexicaux d'organisation d'un texte (titres, chapeaux introducteurs, paragraphes, mots lien, ...) ;
- ◆ de rechercher une information par la consultation d'ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires) ou d'Internet ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à la lecture tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

en expression écrite,

- ◆ de produire un texte simple, structuré et clair en utilisant les mots liens adéquats ;
- ◆ de respecter les règles d'usage en orthographe et en syntaxe dans un message simple ;
- ◆ de résumer un texte simple ;
- ◆ de produire différents types de documents (lettre, bref compte rendu, ...) ;

- ◆ d’orienter son écrit en fonction de la situation de communication et du destinataire ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de transposer un plan, graphique, schéma, ... simples en un texte écrit ;
- ◆ d’utiliser une méthodologie de prise de notes ;
- ◆ d’utiliser, d’une manière efficace, des ouvrages de référence (dictionnaires, glossaires,...) ou des logiciels pour se corriger ;
- ◆ d’utiliser les techniques d’argumentation adéquates ;
- ◆ d’identifier ses atouts et ses limites en expression écrite tout au long du processus d’apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

4.2. Français : atelier d’expression orale et écrite

A partir de situations en relation avec la(les) qualification(s) professionnelle(s) suivies, l’étudiant doit être capable, par écrit et oralement :

- ◆ de participer à des situations de communication variées ;
- ◆ de produire différents types de messages ;
- ◆ d’exprimer une opinion personnelle,
- ◆ d’écouter le point de vue de ses interlocuteurs ;
- ◆ de reformuler correctement des énoncés à sa manière ;
- ◆ de prendre la parole de manière naturelle en respectant l’écoute des arguments d’autrui.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir de situations concrètes en relation avec la qualification professionnelle suivie et en respectant les règles d'usage en orthographe et en syntaxe :

- ◆ de produire des messages écrits simples, variés et correctement argumentés ;
- ◆ de s'exprimer oralement de manière cohérente, pertinente et argumentée dans des situations de communication variées ;
- ◆ d'identifier l'essentiel des informations contenues dans un message oral ou écrit ;
- ◆ de résumer des messages simples ;
- ◆ de transférer une information en utilisant un vocabulaire adapté au contexte et au destinataire du message.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto évaluer,
- ◆ l'utilisation autonome de techniques de remédiation variées pour surmonter ses difficultés,
- ◆ le degré de précision de l'expression orale et écrite,
- ◆ la qualité de l'argumentation.

6. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière. Pour le cours « FRANÇAIS : ATELIER EN EXPRESSION ORALE ET ECRITE », il est recommandé de constituer des groupes ne dépassant pas le nombre de 12 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FORMATION GENERALE : SCIENCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 04 17 03 U11 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FORMATION GENERALE :

SCIENCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mobiliser des compétences pour identifier les éléments essentiels du contexte économique, historique, géographique, social et technologique en relation avec le monde du travail et la vie courante en tant que citoyen ;
- ◆ d'affiner son sens critique et de prendre du recul par rapport aux sources de l'information récoltée ;
- ◆ de développer une méthode de travail efficace pour retrouver des informations pertinentes et présenter un sujet donné de manière attrayante ;
- ◆ d'effectuer un travail de recherche.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ réaliser un projet visant à promouvoir, par exemple, la justice, la solidarité, le sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement, du patrimoine ;
- ◆ présenter oralement les étapes du travail qui lui ont été confiées et montrer leurs apports dans l'ensemble de la réalisation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Sciences humaines	CG	A	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir de situations-problèmes issues de la vie courante sur les plans économique, historique, géographique, social et technologique ou en relation avec le monde du travail,

- ◆ de les resituer dans une perspective historique et géographique ;
- ◆ de définir leur impact sur le pouvoir d'achat (salaires, loyer, assurances, ...) ;
- ◆ d'identifier les besoins économiques essentiels ;
- ◆ d'acquérir des repères pour s'intégrer dans son environnement social, économique, politique et juridique (mécanismes de solidarité, sécurité sociale, concertation, intégration et exclusion sociale, recours divers,...);
- ◆ d'identifier l'impact des découvertes technologiques sur la vie en société et celui de l'activité humaine sur son environnement naturel et le climat ;
- ◆ de s'informer, par un contact avec le monde du travail, sur l'évolution des techniques dans un domaine professionnel qui le concerne ;
- ◆ de citer des modes de vie et comportements respectueux de l'environnement ;
- ◆ de s'informer sur les technologies en termes d'effets à moyen et à long terme.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir de situations-problèmes choisies dans le cadre du monde du travail ou de la vie courante, de présenter un travail personnel sur un sujet déterminé et de resituer celui-ci par rapport à :

- ◆ l'évolution du bien-être humain,
- ◆ la nécessité économique,
- ◆ la découverte scientifique,
- ◆ l'évolution des techniques.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision,
- ◆ le degré de rigueur du développement et de l'argumentation logique,
- ◆ la qualité du sens critique,
- ◆ le degré d'intégration des différentes disciplines.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
APPROCHE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 05 02 03 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : APPROCHE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences lui permettant de développer un esprit critique par rapport au monde qui l'entoure et ce, au travers des démarches historique et géographique cohérentes et pertinentes afin de lui permettre d'être un citoyen responsable.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte ;
- ◆ restituer le sujet traité par rapport à :
 - l'évolution du bien être humain,
 - la nécessité économique,
 - la découverte scientifique,
 - l'évolution des techniques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)
ou

Attestation de réussite des unités d'enseignement

- "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11D1
- "Formation générale : Sciences humaines " – code 04 17 03 U11D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Histoire	CG	A	40
Géographie	CG	A	40
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

En recourant à des supports variés (documents, textes écrits, multimédias ou hypermédias...), dans le respect des règles et usages de la langue française, dans le respect des règles et usages des outils de communication des disciplines :

l'étudiant sera capable,

en vue d'éclairer des enjeux sociétaux liés à la citoyenneté active, la diversité culturelle, l'environnement et l'insertion socioprofessionnelle,

En histoire :

- ◆ d'expliciter les concepts de développement, d'identité culturelle, de stratification sociale, de démocratie et d'autoritarisme

au travers des thèmes suivants :

- ◆ les acquis sociaux et politiques (question sociale, évolution du suffrage en Belgique ...),
- ◆ la Belgique fédérale (histoire de la Belgique depuis 1830 de l'état unitaire à l'état fédéral...),
- ◆ les extrémismes (les guerres mondiales, la montée de totalitarismes...),
- ◆ la mondialisation des échanges (économie et société à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle : développement des grandes institutions internationales ONU, OTAN, FMI),
- ◆ la construction européenne,

en développant une démarche historique :

- ◆ situer des réalités dans le temps, les relier aux contextes historiques et aux repères temporels qui les rendent compréhensibles ;
- ◆ apprécier de manière critique des documents, des témoignages ou des points de vue d'hier ou d'aujourd'hui ;
- ◆ comparer des situations dans le temps en vue d'identifier des permanences ou des changements, de mettre en évidence des évolutions.

En géographie:

- ◆ d'expliciter les concepts de développement, de dépendance au milieu et d'aménagement du territoire

au travers des thèmes suivants :

- l'aménagement du territoire et ses conséquences à court, moyen et long terme, tant en Belgique qu'en Europe et dans le monde,
- la dépendance énergétique et ses conséquences sur le paysage, le climat et l'écosystème,
- les bassins d'emplois et les migrations économiques en Belgique, en Europe et dans le monde,
- la déforestation et ses conséquences environnementales, climatiques et sur l'écosystème en Belgique, en Europe, dans le monde,

en développant une démarche géographique :

- ◆ décrire le contexte spatial (position et situation) du thème sélectionné ;
- ◆ établir et expliquer l'existence de liens avec les composantes du territoire ;
- ◆ utiliser des représentations cartographiques pour décrire et expliquer une répartition ou une dynamique spatiale.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'un ou plusieurs documents fournis ou validés par le chargé de cours, en lien avec les concepts étudiés,

dans le respect des règles et usages de la langue français,

dans le respect des règles et usages des outils de communication des disciplines :

en appliquant une démarche historique,,

- ◆ de replacer la situation dans son contexte temporel ;
- ◆ d'apprécier de manière critique les documents fournis ;
- ◆ de comparer des situations dans le temps, d'en identifier les similitudes et les différences et de mettre en évidence des évolutions ;

en appliquant une démarche géographique,

- ◆ d'analyser la situation donnée en
 - en décrivant son contexte spatial,
 - en établissant et en expliquant l'existence de liens avec les composantes du territoire ;
- ◆ d'utiliser des représentations cartographiques pour décrire ou expliquer une répartition ou une dynamique spatiale.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de rigueur de la démarche,
- ◆ le degré de précision et de cohérence de l'argumentation
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
APPROCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71 50 01 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : APPROCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer son esprit critique en vue d'agir en citoyen avisé et d'être en mesure de construire son projet professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte ;
- ◆ restituer le sujet traité par rapport à :
 - l'évolution du bien être humain,
 - la nécessité économique,
 - la découverte scientifique,
 - l'évolution des techniques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

ou

Attestation de réussite des unités d'enseignement

- "Formation générale : Expression orale et écrite en français" – code 04 17 01 U11D1
- "Formation générale : Sciences humaines" – code 04 17 03 U11D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche économique et sociale	CT	B	80
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

En recourant à des supports variés (documents, textes écrits, multimédias ou hypermédias ...) en lien avec le monde qui l'entoure, dans le respect des règles et usages de la langue française,

l'étudiant sera capable,

en citoyen responsable,

- ◆ d'expliciter le fonctionnement de l'Etat au travers des thèmes suivants :
 - ◆ l'organisation de l'Etat (niveaux de pouvoir, système électoral...),
 - ◆ le budget de l'Etat (recettes et dépenses),
 - ◆ la sécurité sociale,
 - ◆ les principaux impôts ;
- ◆ d'expliciter le fonctionnement des institutions judiciaires au travers des thèmes suivants :
 - ◆ valeurs, normes et raison d'être des lois,
 - ◆ les responsabilités civile et pénale;
- ◆ de développer un regard critique en tant qu'utilisateur sur les pratiques médiatiques actuelles au travers des thèmes suivants :
 - ◆ l'offre médiatique,
 - ◆ les modes de financement,
 - ◆ le pouvoir et l'influence des médias,
 - ◆ les principes du droit en rapport avec les médias ;

en agent économique responsable,

- ◆ de développer un regard critique en tant que consommateur au travers des thèmes suivants :
 - ◆ l'élaboration du budget d'un ménage,
 - ◆ les mécanismes des contrats (vente, assurance, crédit, location ...),
 - ◆ les mécanismes de consommation (déterminants psychosociologiques, économiques, éthiques, politiques, culturels...),
 - ◆ le surendettement, le seuil de pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ◆ d'identifier les institutions économiques, sociales et judiciaires en lien avec la consommation ;

en travailleur responsable,

- ◆ d'appréhender l'organisation du marché du travail au travers des thèmes suivants :
 - ◆ les contrats de travail et la fiche de paie,
 - ◆ les différentes formes d'entreprises et leur fonctionnement,
 - ◆ la concertation sociale (convention collective, règlement de travail, représentation des travailleurs et des employeurs ...),
 - ◆ la mondialisation du travail, du marché des biens et services et les conséquences de celle-ci,
 - ◆ la formation tout au long de la vie ;
- ◆ d'élaborer, de questionner et de justifier son projet professionnel.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'un ou plusieurs documents fournis ou validés par le chargé de cours, en lien avec les thèmes étudiés et illustrant une situation de la vie quotidienne et/ou professionnelle, dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ d'analyser la problématique sous au moins deux aspects (économique, juridique ou social) ;
- ◆ d'émettre un avis critique en tant que citoyen responsable sur la situation étudiée.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de précision et de cohérence de l'argumentation
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

SUPPORT BUREAUTIQUE A LA COMMUNICATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 75 41 21 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

SUPPORT BUREAUTIQUE A LA COMMUNICATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de réaliser et présenter de longs documents de qualité en exploitant les ressources appropriées d'un logiciel de traitement de texte ;
- ◆ de présenter des informations sous forme de diaporama.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ de mettre en route le système informatique, de démarrer et clôturer une session ;
- ◆ d'utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation, notamment :
 - la gestion de l'arborescence des dossiers,
 - le chargement de logiciels et l'utilisation de leur aide,
 - la création de fichiers et leur gestion (enregistrement, copie, suppression, déplacement, ...).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » code 750102U21D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire d'informatique	CT	S	16
3.2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

A partir d'un système informatique opérationnel et de textes fournis par le chargé de cours, en respectant le temps alloué et en utilisant les commandes appropriées,

Pour l'utilisation d'un traitement de texte

- ◆ d'identifier l'environnement (rubans, fenêtre, barres, mode d'affichage, règles...);
- ◆ de mettre en forme un texte (utilisation des styles prédéfinis pour la mise en forme des caractères et des paragraphes, déplacement, ...);
- ◆ de mettre en page un long document (marges, saut de section, saut de page, numérotation automatique des pages, notes de bas de page, en-tête et pied de page, ...);
- ◆ d'insérer des images et des tableaux en sélectionnant l'habillage texte adéquat;
- ◆ d'insérer une table des matières automatique;
- ◆ d'enregistrer et d'imprimer un document;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel utilisé.

Pour l'utilisation d'un logiciel de présentation

- ◆ d'identifier l'environnement (rubans, fenêtre, présentation, diapositive, barres...);
- ◆ de créer, de mettre en forme, d'animer un ensemble de diapositives afin de réaliser une présentation en tenant compte des facteurs influençant la communication;
- ◆ d'enregistrer un diaporama et de paramétrer son impression;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel utilisé.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir d'un système informatique opérationnel et d'un texte fourni par le chargé de cours, en respectant le temps alloué et en utilisant les commandes appropriées,

- ◆ de mettre en forme un long document à l'aide des styles prédéfinis en y ajoutant un objet externe (image, tableau);

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité de la mise en forme du document ;
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas avoir plus de deux étudiants par poste de travail.